

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du mardi 11 juin 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 juin 2024

Présents : 10

*onze juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants : 12

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER

DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés: Jean-Paul DUMAS, THIERRY MARSILHAC

Secrétaire de séance: Présents non votants :
AUDREY
BLANQUET

Absents:

Objet: Participation aux frais de voyage pour le championnat de France UNSS 2024 - DE_066_2024

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que la section sportive du collège Maurice Peschaud d'Allanche s'est qualifiée pour les championnats de France d'UNSS et se sont rendus à PONCIN afin de participer aux championnats, entre le 4 et le 6 juin 2024.

Le coût de leur participation s'élève à un montant total de **MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (1450,00 €)**.

Il est demandé à la commune une subvention afin d'amortir le coût de ce championnat pour l'association sportive du collège d'Allanche. Le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de **CINQ CENT EUROS (500,00€)** à l'association sportive du collège.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subven

Date de transmission de l'acte: 19/06/2024

Date de réception de l'AR: 19/06/2024

015-211500012-DE_066_2024-DE
A G E D I



Peschaud d'un montant total de **CINQ CENT EUROS (500,00 €)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 19 JUIN 2024
publié le : 19 JUIN 2024



Date de transmission de l'acte: 19/06/2024
Date de réception de l'AR: 19/06/2024

015-211500012-DE_066_2024-DE
A G E D I